



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

CHATOU PDC

LIMAY PDC

août 2015

NON RIEN DE RIEN...

Dans un tract du mois de juin, la CFDT se disait prête à s'engager pour des accords locaux, avec un VRAI volet social dans le but qu'aucun agent ne soit lésé en cas de relocalisation.

Sauf que la DSCC des Yvelines ne joue pas totalement le jeu !

Elle verse une indemnité brute de 150€ aux Agents ne remplissant pas les conditions d'obtention de l'indemnité de mobilité géographique : A savoir un allongement du trajet domicile-travail à partir de 5 Kms ou 10 minutes. Aucune proposition d'accord social local n'a été faite en cas de relocalisation. C'est à dire qu'à part 150€ d'indemnité...

Il n'y aura rien d'autre pour les agents !

De plus, comme l'a toujours revendiqué la CFDT ; l'application du BRH sur la mobilité géographique doit être au plus avantageux pour les Agents. Ce qui ne semble pas être le cas pour les réorganisations de Chatou et Limay.

A l'heure où les délocalisations se succèdent (encore 2 fermetures de sites et 1 relocalisation en 2016 dans les Yvelines) il faut vraiment que la DSCC 78 fasse un effort significatif envers son Personnel.

Si la CFDT parle bien d'indemnité ou d'indemnisation et non de *prime* c'est que l'incidence sur le Personnel n'est pas uniquement sur le trajet.

Et la sécable ?

4, 6, 8 semaines sans sécable après une bascule de réorganisation ? Chaque Etablissement faisant actuellement les choses comme bon lui semble.

La CFDT dit STOP !

Elle demande l'harmonisation des semaines sans sécable, en nivelant évidemment par le haut.

S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS !



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

CFDT SF3C – Antenne des Yvelines – Tél. : 01 30 57 31 03 - E-mail : lp78@wanadoo.fr